

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UNE LETTRE D'ACCEPTATION ET D'ENVOI. LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE SERT À ACCEPTER L'OFFRE PRÉSENTÉE PAR CONIFEX TIMBER INC. VISANT LE RACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES DE CONIFEX TIMBER INC.

AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

pour le dépôt d'actions ordinaires
de



CONIFEX TIMBER INC.
en réponse à l'offre présentée en date du 12 novembre 2021 par
CONIFEX TIMBER INC.

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE TORONTO) LE 20 DÉCEMBRE 2021, À MOINS QU'ELLE SOIT PROLONGÉE OU RETIRÉE (L'« HEURE D'EXPIRATION »). VEUILLEZ UTILISER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE SI VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER L'OFFRE ET QUE L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES S'APPLIQUE À VOUS :

1. VOS CERTIFICATS D' ACTIONS NE SONT PAS IMMÉDIATEMENT DISPONIBLES;
2. VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE SUIVRE LA PROCÉDURE DE TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE AVANT LE MOMENT D'EXPIRATION;
3. VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE REMETTRE VOS CERTIFICATS D' ACTIONS ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS EXIGÉS AU DÉPOSITAIRE AVANT L'HEURE D'EXPIRATION.

Le présent avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** »), ou une photocopie signée à la main de cet avis, peut servir à accepter l'offre (l'« **offre** ») présentée par Conifex Timber Inc. (la « **Société** ») visant le rachat auprès des porteurs (les « **actionnaires** ») d'au plus 4 000 000 d'actions ordinaires de la Société (les « **actions** ») à un prix de rachat de 2,25 \$ chacune, pour un montant global maximal de 9 000 000 \$. L'offre est présentée selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre de rachat datée du 12 novembre 2021 (l'« **offre de rachat** ») et la note d'information relative à une offre publique de rachat qui y est jointe (la « **note d'information** » et, avec l'offre de rachat, l'« **offre et note d'information** ») et dans le présent avis de livraison garantie et la lettre d'envoi connexe (la « **lettre d'envoi** »).

Vous ne devez vous servir du présent avis de livraison garantie que (i) si les certificats attestant les actions devant être déposées ne sont pas disponibles immédiatement, (ii) si la procédure de transfert par inscription en compte décrite à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions », ne peut être suivie avant l'heure d'expiration ou (iii) s'il vous est impossible de remettre avant l'heure d'expiration tous les documents nécessaires à Services aux investisseurs Computershare inc. (le « **dépositaire** »). Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres, ou transmis par télécopieur ou par la poste aux bureaux du dépositaire à Toronto, en Ontario, de la façon indiquée dans le présent avis de livraison garantie. Se reporter à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions – Procédure de livraison garantie ».

Les modalités et les conditions de l'offre et note d'information et de la lettre d'envoi font partie intégrante du présent avis de livraison garantie et y sont intégrées par renvoi. Les expressions et les termes qui sont employés dans le présent avis de livraison garantie sans y être définis et qui sont définis dans l'offre et note d'information ont le sens respectif qui leur est donné dans l'offre et note d'information et les variations grammaticales de ces expressions et de ces termes ont des sens correspondants. Sauf indication contraire, dans le présent avis de livraison garantie, toute référence au symbole « \$ » ou au terme « dollars » désigne le dollar canadien.

Toute question ou demande d'aide peut être communiquée au dépositaire, à son adresse commerciale de Toronto, en Ontario, indiquée dans le présent avis de livraison garantie, par téléphone au 1-800-564-6253 ou par courriel à l'adresse corporateactions@computershare.com. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en placements, leur banque commerciale, leur société de fiducie ou autre représentant pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.

LA REMISE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE À UNE ADRESSE DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DU DÉPOSITAIRE À TORONTO, EN ONTARIO, INDIQUÉE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE REMISE VALABLE AU DÉPOSITAIRE. VOUS DEVEZ SIGNER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DANS L'ESPACE PRÉVU À CETTE FIN CI-APRÈS, INCLURE UNE GARANTIE DONNÉE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE ET REMETTRE UNE LETTRE D'ENVOI ET LES CERTIFICATS ATTESTANT VOS ACTIONS À L'ADRESSE COMMERCIALE DU DÉPOSITAIRE DE TORONTO, EN ONTARIO, TEL QU'IL EST INDIQUÉ PLUS EN DÉTAIL CI-DESSOUS.

QUAND ET COMMENT UTILISER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

L'actionnaire qui souhaite déposer des actions en réponse à l'offre et qui (i) n'est pas en mesure de remettre des certificats pour ces actions; (ii) ne peut compléter avant l'heure d'expiration la procédure de transfert par voie d'inscription en compte décrite dans l'offre et note d'information ou (iii) ne dispose pas d'assez de temps pour remettre tous les documents nécessaires au dépositaire avant l'heure d'expiration, peut néanmoins déposer ces actions si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible (au sens donné à ce terme ci-dessous) ou par l'entremise d'un tel établissement;
- b) le présent avis de livraison garantie dûment rempli et signé, ou une photocopie signée à la main de celui-ci, est remis avant l'heure d'expiration au dépositaire à son bureau de Toronto, en Ontario, tel qu'il est indiqué dans le présent avis de livraison garantie;
- c) les certificats attestant toutes les actions dûment déposées pour le transfert, accompagnés d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée, ou d'une photocopie signée à la main de cette lettre d'envoi, se rapportant à ces actions, dont les signatures sont garanties par un établissement admissible si la lettre d'envoi le stipule, ou, s'il s'agit d'un transfert par voie d'inscription en compte, une confirmation de transfert par inscription en compte effectué au moyen du système CDSX (dans le cas où les actions sont détenues par CDS) ainsi que tous les autres documents requis par la lettre d'envoi, parviennent au dépositaire à son bureau de Toronto, en Ontario, avant 17 h (heure de Toronto) au plus tard le deuxième jour de bourse à la Bourse de Toronto (« TSX ») après la date d'expiration.

Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres ou transmis par courrier électronique ou par la poste au bureau du dépositaire à Toronto, en Ontario, tel qu'il est indiqué dans le présent avis de livraison garantie, et doit comprendre une garantie donnée par un établissement admissible selon le modèle indiqué dans le présent avis de livraison garantie. La remise du présent avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi et des certificats attestant les actions qui y sont joints et de tous les autres documents nécessaires à un autre bureau que le bureau du dépositaire à Toronto, en Ontario, indiqué dans le présent avis de livraison garantie, ne constitue pas une remise pour l'exécution d'une livraison garantie.

Le terme « **établissement admissible** » désigne une banque canadienne de l'annexe I, une importante société de fiducie au Canada, un membre du programme intitulé Securities Transfer Agents Medallion Program (« **STAMP** »), un membre du programme intitulé Stock Exchange Medallion Program (« **SEMP** »), ou un membre du programme intitulé Medallion Signature Program (« **MSP** ») de la New York Stock Exchange Inc. Les membres de ces programmes sont en règle générale des membres d'une bourse reconnue du Canada ou des États-Unis, membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières du Canada, membres de la Financial Industry Regulatory Authority, des banques ou sociétés de fiducie des États-Unis.

Les modalités et les conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie. Les termes clés employés dans le présent avis de livraison garantie, sans y être définis, ont le sens qui leur est donné dans l'offre.

DESTINATAIRE : **CONIFEX TIMBER INC.**

AUTRE DESTINATAIRE : **SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC., à titre de dépositaire**

Par courrier ordinaire :
C.P. 7021
31 Adelaide Street East
Toronto (Ontario) M5C 3H2
Canada
À l'attention de Corporate Actions

En mains propres, par messenger ou par courrier
recommandé :
100 University Avenue, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Canada
À l'attention de Corporate Actions

Transmission par courriel
Courriel : depositaryparticipant@computershare.com

Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres ou transmis par courrier électronique ou par la poste au bureau du dépositaire à Toronto, en Ontario, tel qu'il est indiqué dans le présent avis de livraison garantie, et doit comprendre une garantie donnée par un établissement admissible selon le modèle indiqué dans le présent avis de livraison garantie.

Le présent avis de livraison garantie ne doit pas servir à garantir des signatures sur la lettre d'envoi. S'il est exigé qu'une signature sur la lettre d'envoi soit garantie par un établissement admissible, la signature doit figurer dans l'espace prévu à cette fin de la lettre d'envoi.

N'ENVOYEZ AUCUN CERTIFICAT D'ACTIONS AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. LES CERTIFICATS D'ACTIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.

Le soussigné dépose par les présentes auprès de la Société, de la manière et au prix par action indiqués ci-dessous, en espèces à l'actionnaire (sous réserve des retenues d'impôt applicables, s'il y a lieu), selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information et la lettre d'envoi connexe ainsi que dans le présent avis de livraison garantie, dont il est accusé réception par les présentes, le nombre d'actions indiqué ci-dessous, conformément à la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions – Procédure de livraison garantie ». Les détails relatifs aux actions déposées sont indiqués ci-dessous :

Case 1			
Actions ordinaires*			
(Veuillez écrire en caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre au présent avis de livraison garantie une liste reprenant le modèle suivant.)			
Numéros de certificats (si disponibles)	Noms auxquels les certificats sont immatriculés (veuillez inscrire les noms en caractères d'imprimerie tels qu'ils figurent sur les certificats)	Nombre d'actions attestées par le certificat	Nombre d'actions déposées*
TOTAL :			
* Sauf indication contraire, le nombre d'actions attestées par tous les certificats énumérés ci-dessus seront réputées être déposées. Si vous souhaitez déposer moins d'actions que celles qui sont attestées par tous les certificats énumérés ci-dessus, veuillez indiquer dans la quatrième colonne le nombre d'actions que vous souhaitez déposer. Se reporter à la directive 9 de la lettre d'envoi.			

REMARQUE IMPORTANTE : Le présent avis de livraison garantie (ou une photocopie signée à la main de celui-ci), dûment rempli et signé, et dont les signatures ont été garanties par un établissement admissible, doit parvenir au dépositaire avant l'heure d'expiration à son adresse commerciale de Toronto, en Ontario. Par la suite, les certificats attestant les actions déposées, accompagnés de la lettre d'envoi dûment remplie et signée et de tous les autres documents indiqués dans la lettre d'envoi doivent être reçus par le dépositaire à son adresse commerciale de Toronto, en Ontario, avant 17 h (heure de Toronto) au plus tard le deuxième jour de bourse à la TSX suivant la date d'expiration.

La remise du présent avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi et des certificats attestant les actions qui y sont joints et de tous les autres documents nécessaires à un autre bureau que le bureau du dépositaire à Toronto, en Ontario, indiqué dans le présent avis de livraison garantie, ne constitue pas une remise pour l'exécution d'une livraison garantie.

L'établissement admissible qui remplit le présent formulaire doit communiquer la garantie au dépositaire et doit remettre la lettre d'envoi et les certificats d'actions au dépositaire dans le délai prévu dans les présentes. L'omission de le faire pourrait entraîner une perte financière pour cet établissement.

Le soussigné comprend et reconnaît que le règlement du prix des actions déposées et acceptées en vue du règlement de leur prix dans le cadre de l'offre ne sera fait qu'après la réception en temps utile par le dépositaire des certificats attestant ces actions, d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou d'une photocopie signée à la main de celle-ci) se rapportant à ces actions, dont les signatures sont garanties, au besoin, de même que de tous les autres documents indiqués dans la lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) au plus tard le deuxième jour de bourse à la TSX suivant la date d'expiration. Le soussigné comprend et reconnaît également qu'en aucune circonstance des intérêts ne seront accumulés ni payés par la Société ou le dépositaire à des personnes qui déposent des actions, même s'il y a un retard dans le règlement du prix d'actions ou pour toute autre raison ou un retard dans l'exécution d'un paiement à une personne qui utilise la procédure de livraison garantie, et le règlement du prix des actions déposées conformément à la procédure de livraison garantie sera le même que celui qui s'applique aux actions remises au dépositaire au plus tard à la date d'expiration, même si les actions devant être remises conformément à la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt d'actions », ne sont pas remises au dépositaire à cette date et, par conséquent, le règlement par le dépositaire du prix de ces actions ne sera effectué qu'après la date à laquelle la Société doit régler le prix des actions déposées acceptées aux fins de règlement de leur prix dans le cadre de l'offre.

Tout pouvoir conféré ou dont il est convenu qu'il sera conféré par le présent avis de livraison garantie est irrévocable et peut être exercé en dépit de toute incapacité juridique ultérieure du soussigné et continuera, dans la mesure permise par les lois applicables, après le décès ou l'invalidité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné, et toutes les obligations du soussigné aux termes du présent avis de livraison garantie sont exécutoires à l'égard de ses héritiers, représentants successoraux, successeurs et ayants droit.

SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE (DES ACTIONNAIRES)

Signature de l'actionnaire inscrit (des actionnaires
inscrits)

Nom de l'actionnaire inscrit (des actionnaires inscrits)
(en caractères d'imprimerie)

Adresse

Code postal ou ZIP

Date

Numéro de téléphone le jour

GARANTIE DE LIVRAISON
(Ne doit pas servir à garantir les signatures)

Le soussigné, banque canadienne de l'annexe I, importante société de fiducie au Canada, membre du programme intitulé Securities Transfer Agents Medallion Program (« **STAMP** »), membre du programme intitulé Stock Exchange Medallion Program (« **SEMP** ») ou membre du programme intitulé Medallion Signature Program (« **MSP** ») de New York Stock Exchange Inc., garantit la remise au dépositaire à l'adresse indiquée dans le présent avis de livraison garantie des certificats attestant les actions déposées par les présentes, en bonne et due forme aux fins du transfert, ainsi que d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou d'une photocopie signée à la main de celle-ci) et de tous les autres documents nécessaires, avant 17 h (heure de Toronto) au plus tard le deuxième jour de bourse à la TSX suivant la date d'expiration.

Nom de l'établissement _____

Signataire autorisé

Adresse de l'établissement _____

Nom _____
(en caractères d'imprimerie)

Titre _____

(Code postal ou ZIP)

Date _____

Indicatif régional
et numéro de téléphone _____

(La suite de la présente page a été laissé intentionnellement en blanc.)

Le dépositaire est :

SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC.

Par courriel : depositoryparticipant@computershare.com

Par courrier ordinaire :	En mains propres, par messenger ou par courrier recommandé :
C.P. 7021	100 University Avenue, 8 ^e étage
31 Adelaide Street East	Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Toronto (Ontario) M5C 3H2	Canada
Canada	À l'attention de Corporate Actions
À l'attention de Corporate Actions	

Demandes de renseignements seulement :

Adresse courriel : corporateactions@computershare.com

Numéro sans frais (Canada et États-Unis) : 1-800-564-6253

De l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-514-982-7555

Les actionnaires peuvent envoyer leurs demandes de renseignements et d'aide au dépositaire aux adresses et numéros de téléphone indiqués ci-dessus. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre de rachat et de la note d'information, de la lettre d'envoi et de cet avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en placements, leur banque commerciale, leur société de fiducie ou autre représentant pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.